DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 14 DECEMBRE 2023

OBJET: REDEVANCE SPECIALE 2024

DE 2023-062

Nombre de conseillers

En exercice: 60 Présents: 20

Ouorum: 31

Absents: 25

- dont ayant donné pouvoir : 15

Votants: 35

-dont « pour »: 18

-dont « contre » : 12 - Abstentions: 5

- Non-participation: 0

- Non votants : 0

Le jeudi 14 décembre 2023 à 17h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

<u>Présents</u>:

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette

BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre

COGNETTI Vincent

COGNETTI TURCHINI Catherine

COSTA Jacques COSTA Lucien GUIDICELLI Maria GIUDICELLI Jean

NASICA Pierre OLMETA Pierre ORSONI Pierre

RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint SARGENTINI François TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VINCENSINI Augustin

Absents ayant donné pouvoir:

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) BARTOLI Marc (à Bruschini Pierre)

BERTINI Jean Marcel (à Tomasini Jacques André)

BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre)

FERRARI Blaise (à Cognetti Vincent) GERONIMI Pierre Marie (à Cognetti Turchini Catherine)

GUIDICELLI Mathieu (à Rocchi Ange Toussaint)

MORACCHINI Christian (à Olmeta Pierre)

PASQUALINI Jean Félix (à Sargentini François)

POLIDORI Michel (à Guidicelli Maria)

POLIDORI Christiane (à VINCENSINI Augustin) ROSSI Alexandre (à Nasica Pierre) SALICETI Nicolas (Albertini

Colonna Nicolette)

SOUSTRE Frederic (à Brignole Jean) VESPERINI Clara (à Renucci Franck)

Absents:

ALBERTINI Lucie ALBERTINI Pierre François ANTONIOTTI Serge

BERNARDI François Albert CASAROMANI Marie Thérèse CASANOVA David

CIATTONI Michel FILIPPI Jean Francois FRANCESCHETTI Bernard GIAMARCHI Jean Marc

GILLET VITTORI Stéphane LECA Jacques **LESCHI Pierre**

MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine NEGRONI Jérôme **ORSINI Francois** PACCIONI Sylvestre

PASQUALINI Gilles SALVIANI Pierre Paul SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine RENUCCI Jean VENTURINI Simon

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à la délibération n°2023-050 du 26/09/2023, le financement du SPGD s'effectuera par l'institution de la TEOM à compter du 1er janvier 2024.

Il ajoute que pour les déchets assimilés, la collectivité est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure dans le cadre du service public.

Lorsqu'elle choisit d'assurer la collecte et le traitement des déchets assimilés pour les professionnels (producteurs de déchets non ménagers), la collectivité a la possibilité de leur faire payer la redevance spéciale si elle finance le service par la TEOM.

Monsieur le Président précise que le montant de la redevance spéciale est fixé annuellement et forfaitairement par délibération du conseil communautaire.

Le président propose d'instituer une RS sur le périmètre des 42 communes de la Communauté de communes, conformément aux travaux du COPIL RS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préter 2023 19/2023

0 Non-participation Par 18 voix Pour 12 voix contre 5 Abstentions

D'adopter la grille tarifaire ci-dessous, fonction de l'activité.

CATEGORIE	DETAIL	TARIFS
Catégorie 1	Activité d'appoint: miellerie, confiture, fermes d'antan	50 €
Catégorie 2	Petits producteurs: Auto-entreprises qui exercent à domicile, foyers municipaux, piscines municipales, transporteurs.	80€
Catégorie 3	Professions libérales, centres équestres, les entreprises d'accueil des jeunes enfants (crèches, mam, familles d'accueil)	120 €
Catégorie 4	Activités saisonnières : Loueurs, hôtels, gites	160 €
Catégorie 5	Administrations, banques, assurances, bureaux, Entreprises du bâtiment (BTP, espaces verts ferronneries, plomberie),	225 €
Catégorie 6	Boutiques, commerces: habillement, Boutiques, commerces (habillement, fleuristes, librairies, jouets, souvenir, décorations, petit ameublement, Magasins informatique, électricité, électroménagers, coiffeurs Entreprises de l'automobile (garages, stations),	240 €
Catégorie 7	Magasins de bouche: Boulanger, pâtisserie, boucherie, traiteur, produits alimentaires, fruits et légumes, sandwicheries, épiceries, Foods Trucks	280 €
Catégorie 8	Bar, glaciers, tabacs, PMU, restaurants, campings	320 €
Catégorie 9	Annexes et offices de la CdC, gendarmeries, SIS, ONF	435 €
Catégorie 10	Biscuiteries et vente de produits locaux, Confiseries, Superettes (type spar), PNRC, Hôtels multi-activités de haute montagne (Asco, Vergio), Dépôt d'explosif	960 €

02B-200073138-20231214-2023-062-DE

TARIFS CATEGORIES SPECIALES				
Exploitation agricole	50 €			
Industrie de l'eau et EDF	2 800 €			
Mairies de moins de 250 habitants	160 €			
Mairies de plus de 250 habitants	320 €			
Légion de Vergio	2 800 €			
Supermarchés	4 800 €			
Collèges	960 €			

Les signatures sont au registre des délibérations, Omessa, le 14/12/2023

Le Président, François SARCENTINI